



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 MAI 2022

### IADE ET PRATIQUE AVANCEE : UN DIALOGUE DE SOURD ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES TUTELLES

Le Ministre de la Santé, sans organiser de concertation entre médecins anesthésistes-réanimateurs et infirmiers anesthésistes, a annoncé le 10 janvier 2022 l'ouverture de la pratique avancée aux infirmiers anesthésistes (IADE), qu'ils souhaitent depuis longtemps, avec une injonction à légiférer rapidement. Les médecins anesthésistes-réanimateurs (MAR) voient se profiler un dispositif législatif et réglementaire semblant s'opposer aux principes de sécurité anesthésique (décret sécurité en anesthésie dit « de 1994 »<sup>1</sup>) et d'organisation vertueuse du rôle de l'infirmier anesthésiste dans le cadre de l'acte anesthésique (décret de compétence des IADE de 2017).

Après un engagement oral du ministre des Solidarités et de la Santé, dont la confirmation par écrit a cependant nécessité un préavis de grève, il a été acté que le dispositif de pratique avancée respecterait ces deux décrets. Dans ces conditions, le début des concertations entre l'IGAS, missionnée par la DGOS, et les représentations MAR et IADE ont pu débuter.

4 réunions – 3 en visioconférence et une dernière réunion présentielle - devaient permettre d'établir les modalités nécessaires pour admettre les IADE dans la pratique avancée tout en maintenant la sécurité de l'exercice de l'anesthésie. Si les médecins anesthésistes réanimateurs et les infirmiers anesthésistes ont su passer au-delà de leurs dissensions, nous déplorons une méthode de travail qui s'est focalisée sur la formation au lieu de parler du métier, des compétences et des missions respectives de chacun. Elle n'a pas permis d'aboutir à un résultat cohérent avec la réalité de la pratique clinique, et, au lieu d'éclaircir les points d'achoppements, en a suscité de nouveaux. 3 points de crispations menacent ce dispositif :

- Le principe d'une formation professionnalisante, à la fois hospitalière et universitaire : en effet, l'universitarisation « pure et dure » des diplômes en pratique

---

<sup>1</sup> D 6124-91 à 103

avancée avance à pas à peine masqués. Les IADE refusent cette évolution de leur formation, tout comme les MAR refusent un amoindrissement des compétences cliniques qui font toute l'efficacité du binôme MAR-IADE en termes de qualité et sécurité des soins.

- **Le référentiel métier** n'est déceimment pas modifiable dans l'urgence et encore moins, sans avis consensuel de l'ensemble des acteurs de l'anesthésie.
- **L'« article 13 » du projet de décret**, (article R 4301-13) qui, en pratique, autorise le législateur à confier à l'avenir des missions de consultation, diagnostic, prescription d'examens complémentaires, orientation vers un spécialiste, prescription de médicaments dans le cadre péri opératoire sans précision aucune. Ainsi, sans modification de cet article, libre cours est laissé aux tutelles de donner aux IADE toutes les prérogatives du médecin anesthésiste-réanimateur, ce qui n'est souhaité ni par les IADE, ni par les MAR. **Le Conseil National Professionnel Anesthésie Réanimation Médecine Péri Opératoire (représentant toutes les composantes médicales de l'anesthésie) a demandé le 20 avril le retrait de cet article, qui a été représenté à l'identique lors de la réunion du 11 mai !**

Ainsi, la question de la possibilité de reconnaissance des IADE dans la pratique avancée tout en sanctuarisant les deux décrets d'anesthésie, et uniquement cela, aurait pu trouver consensus... mais l'IGAS semble avoir déjà écrit son rapport sans accord des participants.

Nous, syndicats représentatifs des médecins anesthésistes-réanimateurs, exigeons

- La sanctuarisation de la formation hospitalo-universitaire professionnalisante des IADE dans le cadre de la pratique avancée, inscrite de manière claire dans le décret à venir
- La suppression pure et simple de l'article 13
- A être destinataires du rapport lorsqu'il sera remis aux ministres

**Dans le cas où l'un de ces points ne figurerait pas dans les recommandations faites aux ministres, les syndicats des MAR sauront prendre leur responsabilité et appeler à une mobilisation massive dans les blocs opératoires.**

### **Contacts :**

Dr Emmanuelle Durand, présidente du SNPHARE : 06 60 55 10 65

Dr Etienne Fourquet, président du SNARF : 06 62 20 61 94

Dr Franck Verdonk, président du SNJAR : 06 77 78 38 77